

COMMUNIQUÉ

Le 26 octobre 2023

Cher.ère.s client.e.s,

Nous tenons à vous informer des récents changements que nous avons apportés à toutes les versions du test de communication écrite (TCE). Ces modifications visent à améliorer la qualité de ce groupe de tests et à mieux répondre à vos besoins. Plus précisément, voici les changements qui ont été apportés :

1. Écriture inclusive et épiciène : Dans le cadre de notre engagement continu en faveur de l'équité, de la diversité et de l'inclusion, nous avons apporté des améliorations aux TCE afin qu'ils soient rédigés dans un langage inclusif.
2. Modification du nombre de mots requis et des pénalités : À la suite d'analyses psychométriques approfondies, nous avons réduit le nombre de mots requis dans la réponse ainsi que les pénalités en cas de dépassement de la limite de mots.
3. Nouveau rapport plus détaillé : Pour vous fournir un portrait plus complet des réponses des personnes candidates, nous avons bonifié le rapport en y incluant davantage d'informations. Désormais, vous trouverez des informations sur le temps restant lors de la session de test, ainsi que le nombre de mots rédigés par la personne candidate.

Plus précisément, voici les tests qui ont été révisés :

Test ID	Anciennes versions	Test ID	Nouvelles versions
128	Exercice de communication écrite française (TCE-FR)	349	ID – Écriture française (EFR)
140	Exercice de communication écrite anglaise (TCE-AN)	350	ID – Écriture anglaise (EEN)
162	Exercice de communication écrite française pour le personnel de soutien administratif (TCE-ADM-FR)	351	ID – Écriture française/Adm (EFA)
180	Exercice de communication écrite anglaise pour le personnel de soutien administratif (TCE-ADM-EN)	352	ID – Écriture anglaise/Adm (EEA)
183	Exercice de communication écrite française pour professionnels (TCE-PRO-FR)	347	ID – Écriture française/Pro (EFP)
184	Exercice de communication écrite anglaise pour professionnels (TCE-PRO-EN)	348	ID – Écriture anglaise/Pro (EEP)

Date d'entrée en vigueur des nouvelles versions, [30 octobre 2023]

Veillez noter qu'il y aura une période de transition durant laquelle vous pourrez utiliser les deux versions pour gérer de manière cohérente vos processus de sélection. Les inscriptions aux anciennes versions resteront possibles jusqu'au 1er décembre 2023, et les résultats demeureront valables conformément à la période de test-retest établie. Cependant, il ne sera pas possible de transférer des résultats de l'ancienne version à la nouvelle. De plus, avec l'adoption des nouvelles versions, la période de validité du test-retest sera réinitialisée.

Pour de plus amples informations au sujet de cette révision, n'hésitez pas à contacter **votre conseiller.ère ou gestionnaire de comptes attitré.e chez EPSI.**

Ce message s'adresse à tous